

Délibération 2019-39 CA

Séance du 17 octobre 2019

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Avenant n° 22 à la convention VALUTEC pour l'exploitation du C3T

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en formation plénière en salle du conseil Nicole CLEUET – Bâtiment Matisse le jeudi 17 octobre 2019, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu la convention d'exploitation du Centre Technologique en Transports Terrestres signée le 17 mars 1999 ;

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe DULION, Directeur Général des Services qui présente aux conseillers l'avenant n° 22 à la convention conclue entre l'UPHF et sa filiale VALUTEC pour l'exploitation du C3T.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix l'avenant n° 22 à la convention conclue entre l'UPHF et VALUTEC pour l'exploitation du C3T selon l'annexe jointe à la présente délibération.

Valenciennes, le 22 octobre 2019

Le Président de l'Université
Professeur Abdelhakim ARTIBA

